

GUIDE USAGER TéléTD

Sommaire :

Partie 1 – Accès au service en ligne « Tiers déclarants »

Partie 2 - L'application Télé-TD

- 1 - Accueil
- 2 - Déposer un fichier
- 3 - Cas du dépôt d'un état « néant » pour les collectes EAI (FATCA, CRS/DAC2 ou DPI-DAC7)
- 4 - Saisie d'un formulaire en ligne
- 5 - Consulter les informations sur les dépôts

Partie 3 - L'assistance

1

Accès au service en ligne « Tiers déclarants »



L'accès au service Tiers Déclarants s'effectue depuis l'«Espace professionnel » du site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr/accueil) (<https://www.impots.gouv.fr/accueil>).

 **RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité

[impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

Accueil > Authentification

Pour des raisons de sécurité, le mot de passe doit comporter 20 caractères minimum, ne doit être utilisé que sur ce site, et devra être renouvelé régulièrement.
Rappel : votre réponse à la question de confiance vous sera demandée en cas d'oubli du mot de passe.

Connexion à mon espace professionnel

Adresse électronique

Mot de passe 



[Mot de passe oublié](#)

Recopier les caractères de l'image
  [Changer l'image](#)

Connexion

Vous pouvez également payer en ligne votre taxe foncière ou votre cotisation foncière des entreprises en utilisant la référence de votre avis
[Payer mes impôts locaux](#)

Votre espace particulier

Votre espace professionnel

 [Aide : accéder aux fiches pratiques](#)

Création de mon espace professionnel

Activation de mon espace / mes services

L'utilisateur doit disposer d'un espace professionnel et être habilité au service « Tiers Déclarants » pour chaque dossier (numéro SIREN ou IDSP) pour lequel il doit effectuer une déclaration.

Des fiches focus sur les téléprocédures sont accessibles depuis l'[« Aide »](#) de l'espace professionnel :

Gestion de l'espace professionnel (création, modification,...)

Gestion des services en ligne (habilitations, adhésion, délégations,...)

L'utilisateur disposant d'un espace professionnel s'authentifie au moyen d'une adresse électronique et d'un mot de passe.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

L'utilisateur connecté à son espace professionnel, avec un dossier courant habilité au service Tiers Déclarants, dispose de liens sur **2 services** :

Mes services > Tiers déclarants : accès à l'application TéléTD en mode production réelle pour le dépôt des déclarations.

Mes autres services > Tests tiers déclarants : accès à la plateforme de test. La plateforme de test est seulement ouverte à certaines périodes. La période d'ouverture de la plateforme de test est indiquée dans le cahier des charges du type de fichiers à tester.

2

L'application Télé-TD



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Mon espace professionnel

impots.gouv.fr



Bienvenue sur l'application TELETD

Déposer un fichier

Selectionnez, depuis votre navigateur, le fichier à déposer. Il sera transmis à la DGFiP via une liaison sécurisée.

Pour rappel, le nommage de votre fichier doit respecter les règles définies dans les cahiers des charges TD/Bilatéral et votre fichier devra être chiffré et compressé conformément au [guide de chiffrement](#).

En fin de procédure, vous recevez :
- soit un accusé de dépôt vous indiquant la bonne réception du fichier qui va être contrôlé avant la validation définitive;
- soit un compte-rendu d'anomalies vous indiquant les erreurs à corriger.

Vous avez besoin d'une assistance technique ou fiscale ?
Vous pouvez contacter notre assistance du lundi au vendredi de 08h à 18h:
par téléphone au : 0809 400 230
ou par [formulaire électronique](#)

La procédure de dépôt de fichiers est décrite dans les cahiers des charges qui sont consultables sur la page [Tiers déclarant](#) du site impots.gouv.fr, dans la rubrique "Les différentes collectes"

[Déposer un fichier](#)

Saisir un formulaire en ligne

Saisissez le formulaire en ligne en vous laissant guider par la saisie assistée puis validez l'envoi du formulaire complété à la DGFiP.

En fin de procédure vous recevez un accusé de dépôt attestant de la bonne réception du formulaire par la DGFiP.

Pour toutes questions relatives à la procédure de saisie d'un formulaire en ligne, vous pouvez contacter l'assistance par téléphone au 0809 400 210 (Service gratuit + prix appel), du lundi au vendredi de 8h à 18h, ou par [formulaire électronique](#)

[Saisir un formulaire en ligne](#)

Consulter les informations relatives aux déclarations déposées.

Vous pouvez consulter les informations de suivi sur les dépôts que vous avez effectués.

[Consulter les informations sur les dépôts](#)

1 - Accueil



FINANCES PUBLIQUES

Après avoir cliqué, dans son Espace professionnel, sur le service « Tiers déclarants » (pour les dépôts réels pendant la campagne de collecte) ou « Tests tiers déclarants » (phase de test des fichiers), l'utilisateur accède à la **page d'accueil de l'application TéléTD**.

3 choix sont alors possibles :

Déposer un fichier : accès à la transmission par internet d'un fichier TD/Bilatéral ;

Saisir un formulaire en ligne : accès à la déclaration en ligne des données par saisie de formulaire en ligne (disponible pour les déclarations 2460 Salaires et honoraires, 2561 Revenus de Capitaux Mobiliers, DAS2 Honoraires, vacations, commissions, 2466 Pensions et rentes, 2093 Achats au détail de métaux ferreux et non ferreux) ;

Consulter les informations sur les dépôts : accès aux informations relatives aux déclarations déposées par l'utilisateur.

2 - Déposer un fichier

 Déposer un fichier

Choix du revenu > Emetteur > Dépôt du fichier > Confirmation du dépôt

Veuillez sélectionner une collecte.

- Revenus de Capitaux Mobiliers ?
- Salaires et/ou honoraires ?
- Indemnités Journalières de Maladie et Pensions d'Invalidité ?
- Pensions et Rentes ?
- Guichet Unique du Spectacle Occasionnel ?
- Achats au détail de métaux ferreux et non ferreux ?
- Echange d'informations FATCA ?
- Système National Inter-Régimes (SNIR) ?
- Echanges d'informations CRS et/ou DAC 2 ?
- Echanges d'informations DPI/DAC7 ?
- Auto-certification L. 102 AG ?

[Retour à l'accueil](#) [Suivant](#)

Après avoir cliqué sur « Déposer un fichier », l'utilisateur :

1 - Sélectionne le type de collecte pour laquelle un dépôt de fichier va être effectué

2 - Déposer un fichier

Déposer un fichier

Choix du revenu  Emetteur  Dépôt du fichier  Confirmation du dépôt

Procédure TD/Bilatéral : Revenus de capitaux mobiliers

Les champs marqués d'un astérisque (*) doivent être renseignés.

Emetteur 

Nom ou Raison Sociale *	RAISON SOCIALE EMETTEUR
Complément d'adresse	PLACE DU LIEU DIT
Numéro de la voie	20
Nature et nom de la voie *	BOULEVARD EXEMPLE
Code Postal *	75000
Bureau distributeur	
Indice de répétition	<input type="text"/>
Commune *	PARIS

Correspondant Responsable 

Nom de la personne à contacter *	NOM CONTACT
Prénom de la personne à contacter *	PRENOM CONTACT
Adresse courriel *	prenom.nom@example.fr
Confirmation de l'adresse courriel *	prenom.nom@example.fr
Téléphone *	0123456789
Logiciel utilisé pour créer le fichier	logiciel exemple

Précédent

Suivant

2 - L'utilisateur remplit ensuite le bordereau avec les informations relatives à l'émetteur de la déclaration, et du correspondant responsable du dépôt.

L'adresse courriel renseignée est l'adresse à laquelle seront adressés les résultats des contrôles, relatifs à ce dépôt.

2 - Déposer un fichier

3 - L'utilisateur sélectionne le fichier à transmettre à la DGFiP (en cliquant sur « Parcourir » puis en sélectionnant le fichier sur son poste de travail).

Le fichier doit être préalablement :

- **nommé conformément aux règles de nommage** (cf. les fiches « Règle de nommage », disponibles dans la documentation relative à chaque type de déclaration : www.impots.gouv.fr/tiers-declarants > rubrique « Les différentes collectes »).
- **compressé et chiffré** (cf. [Guide de compression et de chiffrement \(Linux, Windows, MAC\)](#))

Il clique ensuite sur « Valider » pour transmettre le fichier.

Si le fichier ne respecte pas la règle de nommage et/ou d'extension, **la validation du dépôt est impossible** et l'utilisateur est informé par un message sur l'écran.

Si le fichier que l'utilisateur essaie de déposer, a déjà été déposé auparavant (fichier avec le même nommage), la validation du dépôt est également impossible, et l'utilisateur est informé par un message sur l'écran.

Dans le cadre d'un fichier de recyclage d'anomalies, l'utilisateur sélectionne « Fichier de recyclage d'anomalies », indique la référence de recyclage fournie par le centre de traitement de la DGFiP, sélectionne le fichier, puis valide l'envoi (cette procédure n'est à utiliser que si le fichier a fait l'objet d'un rejet de 2ème niveau).

2 - Déposer un fichier

Veuillez patienter jusqu'à l'affichage de la confirmation du dépôt.

Quelques informations sur le format et l'intitulé du fichier déposé :

- Ces fichiers devront être de type séquentiel en format fixe, et faire l'objet d'une codification en UTF-8 (UTF-8 sans BOM ou UTF-8 sans nomenclature). Les fichiers de type .pdf, .xls, .doc, .mp3... ou de format EBCDIC sont proscrits.
- Au sein d'un article, aucun caractère de contrôle n'est autorisé, ainsi que les caractères spéciaux (pas de retour chariot, saut de ligne, fin de fichier, ...). Les seuls caractères autorisés sont ceux de la plage hexadécimale 0x20 à 0x7E.
- Chaque ligne article ou enregistrement doit être suivi d'un saut de ligne (\n). Ce saut de ligne est donc obligatoire en fin de chaque article ou enregistrement.
- Les fichiers doivent respecter la règle de nommage définie dans Les cahiers des charges TD/Bilatéral : Pour rappel le nom de fichier doit être de la forme: valeurfixe_Millésime_SIREN ou SIRET_ordre_horodatage.extension où l'extension intègre le format du fichier + la compression+ le chiffrement.
Exemple:
 - Pensions, retraites : DPEN_2025_123456789_001_20260115101220.txt.gz.gpg
 - Indemnités journalières de maladie : DJJM_2025_123456789_001_20260115101220.txt.gz.gpg
 - RCM : DRCM_2025_123456789_001_20260115101220.txt.gz.gpg
 - Achats de métaux : DMET_2025_123456789_001_20260115101220.txt.gz.gpg
- Les fichiers doivent être compressés au format GZIP. Le choix de l'outil de compression est libre en fonction des plates-formes utilisées (par exemple "gzip" sous Unix, "7-Zip" avec option GZIP sous Windows, ...) tout en restant conforme à l'implémentation standard zlib 1.2.3 au minimum (cf. <http://zlib.net/>).
- Les fichiers compressés doivent être chiffrés avec la clé publique de chiffrement disponible dans l'espace Partenaire/tiers déclarants/documentation utile du site impots.gouv.fr

Précédent

Valider

2 - Déposer un fichier

 Déposer un fichier

Choix du revenu Emetteur Dépôt du fichier Confirmation du dépôt

 Votre fichier a bien été reçu par l'administration fiscale

Confirmation du dépôt

Déclaration : Revenus de Capitaux Mobiliers
Fichier : DRCM_2025_13578910100005_000_20260115105015.txt.gz.gpg

Vous avez bien déposé votre fichier. L'administration va effectuer des contrôles supplémentaires dits de premier niveau. Vous recevrez par courriel le résultat de ces contrôles.

Terminer et Retour à l'accueil

4 - Lorsque **le dépôt du fichier est validé**, l'utilisateur est informé, par un message sur l'écran, de la confirmation de dépôt. À ce stade le fichier est transmis mais n'a pas encore été contrôlé par l'application TéléTD (contrôle de 1^{er} niveau).

Après l'exécution d'un batch de traitement (entre quelques minutes et jusqu'à 2h après le dépôt du fichier), l'utilisateur reçoit, à l'adresse courriel renseignée **le résultat du contrôle de 1^{er} niveau** :

- Soit un accusé de dépôt : le fichier est validé par TéléTD et est transmis à l'application cliente, où il sera soumis à un contrôle de 2nd niveau. L'utilisateur recevra ultérieurement, par courriel, les résultats du contrôle de 2nd niveau.
- Soit un compte rendu d'anomalie : le compte rendu d'anomalie indique la première anomalie rencontrée par le module de traitement, au sein du fichier. Un motif d'anomalie ainsi que le positionnement de l'anomalie sont indiqués. Dans ce cas, **le fichier est intégralement rejeté** par TéléTD. L'utilisateur doit alors corriger le fichier puis effectuer un nouveau dépôt du fichier. Pour ce nouveau dépôt le fichier ne peut avoir un nommage identique au fichier initialement déposé et rejeté. (À noter que dans ce cas il ne s'agit pas d'un recyclage d'anomalie, aucune référence d'anomalie n'a été transmise à l'utilisateur).

3 - Cas du dépôt d'un état « néant » pour les collectes EAI (FATCA, CRS/DAC2 ou DPI/DAC7)

 **Déposer un fichier**

Choix du revenu ➤ **Emetteur** ➤ Dépôt du fichier ➤ Confirmation du dépôt

Procédure TD/Bilatéral : FATCA

Les champs marqués d'un astérisque (*) doivent être renseignés.

– Votre dépôt concerne un fichier néant –

oui non

Emetteur

Nom ou Raison Sociale *	RAISON SOCIALE REMETTANT		
SIREN du remettant	123456789		
Complément d'adresse			
Numéro de la voie	10	Indice de répétition	
Nature et nom de la voie *	BOULEVARD EXEMPLE		
Code Postal *	75000	Commune *	PARIS
Bureau distributeur			

Correspondant Responsable

Nom de la personne à contacter *	NOM CONTACT
Prénom de la personne à contacter *	PRENOM CONTACT
Adresse courriel *	prenom.nom@example.fr
Confirmation de l'adresse courriel *	prenom.nom@example.fr
Téléphone *	0123456789
Logiciel utilisé pour créer le fichier	

Précédent | **Suivant**

Pour le cas particulier de la **transmission d'un état « néant » pour les collectes EAI** (FATCA, CRS/DAC2 ou DPI/DAC7), l'utilisateur choisit « Déposer un fichier » sur la page d'accueil TéléTD.

Il sélectionne ensuite la collecte FATCA, CRS/DAC2 ou DPI/DAC7.

À l'écran « Emetteur », l'utilisateur indique « oui » à « Votre dépôt concerne un fichier néant ».

Il remplit les informations relatives à l'émetteur, comme pour tout dépôt de fichier.

L'utilisateur clique ensuite sur « Suivant ».

3 - Cas du dépôt d'un état « néant » pour les collectes EAI (FATCA, CRS/DAC2 ou DPI/DAC7)

 Déposer un fichier

Choix du revenu > Emetteur > **Dépôt du fichier** > Confirmation du dépôt

Déclaration néante : Renseignements sur l'entreprise déclarée

Les champs marqués d'un astérisque () doivent être renseignés.*

Nom ou Raison Sociale *	RAISON SOCIALE DECLARANT		
Numéro SIRET *	12345678900001		
Numéro Giin *	99A99A.00000.LE.999 XXXXXX.XXXXX.XX.XXX		
Complément d'adresse			
Numéro de la voie	10	Indice de répétition	<input type="button" value="▼"/>
Nature et nom de la voie *	RUE EXEMPLE		
Code Postal *	75000	Commune *	PARIS

En cliquant sur « Suivant » vous confirmez n'avoir aucun compte à déclarer pour cette institution financière Numéro « GIIN : 99A99A.00000.LE.999 » et souhaitez déclarer un « ÉTAT NÉANT » au titre de l'année 2024.

À l'écran « Dépôt du fichier », l'utilisateur renseigne les informations relatives au déclarant, puis valide en cliquant sur « Suivant ».

3 - Cas du dépôt d'un état « néant » pour les collectes EAI (FATCA, CRS/DAC2 ou DPI/DAC7)

Déposer un fichier

Choix du revenu Emetteur Dépôt du fichier **Confirmation du dépôt**



Votre fichier a bien été reçu par l'administration fiscale

Confirmation du dépôt

Procédure TD/Bilatéral : Echange d'informations FATCA
Déclaration néante pour l'institution financière : RAISON SOCIALE DECLARANT
Etat Néant au titre de l'année de revenu : 2025
Numéro GIIN : 99A99A.00000.LE.999

Le dépôt de votre état néant pour l'institution financière (Numéro GIIN : 99A99A.00000.LE.999) a bien été reçu par l'administration. L'accusé de dépôt n'emporte pas prise de position par l'administration quant à la validité des informations déclarées.

Terminer et Retour à l'accueil

Une confirmation de dépôt est ensuite affichée à l'écran : la déclaration état « néant » est enregistrée.

Dans le cas du dépôt d'une déclaration état « néant » pour les collectes EAI (FATCA, CRS/DAC2 ou DPI/DAC7), il n'y a pas de transmission d'un fichier par l'utilisateur.

4 - Saisie d'un formulaire en ligne

Déposer une déclaration

Choix du revenu Informations Emetteur Bénéficiaires Revenu Accusé de dépôt

Veuillez sélectionner une collecte.

- Formulaire 2460 : Salaires et honoraires (sommes versées en 2025)
- Formulaire 2561 : Revenus de Capitaux Mobiliers (sommes versées en 2025)
- Formulaire DAS 2 : Etat des honoraires, vacations, commissions (sommes versées en 2025)
- Formulaire 2466 : Pensions et Rentes (sommes versées en 2025)
- Formulaire 2093 : Achats au détail de métaux ferreux et non ferreux (sommes versées en 2025)
- Formulaire DAC-7 : Opérations de vente de biens



[Retour à l'accueil](#) [Suivant](#)

La déclaration par saisie de formulaire en ligne est possible pour les déclarations 2460, 2561, DAS2, 2466, 2093 et DAC7 (Opérations de ventes de biens uniquement) ayant au maximum 50 bénéficiaires.

Une fonctionnalité « brouillon » permet la sauvegarde d'une saisie de formulaire en cours (via la fonction « exportation »), pouvant être reprise ultérieurement (via la fonction « importation »).

4 - Saisie d'un formulaire en ligne

 Déposer une déclaration

Choix du revenu > Import > Informations > Emetteur > Bénéficiaires > Revenu DAS-2 > Validation > Accusé de dépôt

DÉCLARATION DES HONORAIRES

N° : DAS-2-T et DAS-2-I N° Cerfa : 10144 * 30 et 12303 * 21

Importer un fichier

Souhaitez-vous importer un fichier ? * Oui Non

Selectionner le fichier Aucun fichier sélectionné.

Après avoir sélectionné une collecte, l'utilisateur arrive à l'écran « Import » où il doit répondre à la question « Souhaitez-vous importer un fichier ? ».

Sélectionner :

- « Non » dans le cas général d'une nouvelle saisie de formulaire, puis cliquer sur « Suivant » pour commencer la saisie ;
- « Oui » pour reprendre une saisie de formulaire, enregistrée auparavant via la fonction « Exporter ». Dans ce cas il doit alors sélectionner le fichier qui avait été exporté puis cliquer sur « Suivant » pour arriver directement à l'écran « Récapitulatif ». Les données sauvegardées concernant l'émetteur et les bénéficiaires déjà saisis seront alors reprises. L'utilisateur pourra continuer la saisie.

4 - Saisie d'un formulaire en ligne

 Déposer une déclaration

Choix du revenu > **Informations** > Emetteur > Bénéficiaires > Revenu DAS-2 > Validation > Accusé de dépôt

DÉCLARATION DES HONORAIRES

N° : DAS-2-T et DAS-2-I

N° Cerfa : 10144 * 30 et 12303 * 21

Remplir en ligne votre déclaration

La Direction Générale des Finances Publiques met à votre disposition un service de télédéclaration des honoraires (formulaire DAS-2).

N'indiquez que les sommes supérieures à 2400 euros par an et par bénéficiaire.

En cliquant sur le bouton "Suivant", vous pourrez saisir toutes les informations concernant votre identification, **celles de vos bénéficiaires** (limité à 1 unique envoi de 50 bénéficiaires maximum par déclarant) ainsi que les sommes que vous leur avez versées tout au long de l'année civile.

En fin de saisie, vous pourrez sauvegarder au format PDF pré-rempli les données que vous aurez saisies.

Combien souhaitez-vous saisir de bénéficiaires ?

12

Les informations figurant sur Internet n'ont qu'une valeur indicative, elles n'engagent pas l'administration à l'égard de l'usager.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations communiquées par les tiers déclarants. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès de la direction départementale des finances publiques ou de la direction régionale des finances publiques (DDFiP ou DRFiP).

Précédent

Suivant

Dans le cas de la saisie d'une nouvelle déclaration (sans utilisation de la fonction « Importation »), à l'écran suivant, l'utilisateur est invité à indiquer le nombre de bénéficiaires qui seront saisis dans la déclaration (sauf pour la déclaration 2561 Revenus de Capitaux Mobiliers et la déclaration DAC7).

4 - Saisie d'un formulaire en ligne

 **Déposer une déclaration**

Choix du revenu > Informations > **Emetteur** > Bénéficiaires > Revenu DAS-2 > Validation > Accusé de dépôt

DÉCLARATION DES HONORAIRES

N° : DAS-2-T et DAS-2-I N° Cerfa : 10144 * 30 et 12303 * 21

Remplir en ligne votre déclaration

*En 2025, vous avez versé des honoraires, vacations, commissions, courtages, ristournes et jetons de présence, droits d'auteurs et d'inventeurs.
Les champs marqués d'un astérisque (*) doivent être renseignés.*

Identification de l'établissement déclarant

Nom ou raison sociale *	RAISON SOCIALE EMETTEUR
Complément d'adresse	PLACE DE L EXEMPLE
Numéro de la voie	Indice de répétition
Nature et nom de la voie	
Code Postal *	75000
Commune *	PARIS
Bureau distributeur	
Numéro SIRET au 31/12/2025 *	9876543210001
Numéro SIRET au 31/12/2024 en cas de changement	
Code APE	

Informations générales

Nom de la personne à contacter	NOM CONTACT
Prénom de la personne à contacter	PRENOM CONTACT
Adresse courriel *	prenom.nom@dgfp.finances.gouv.fr
Confirmation de l'adresse courriel *	prenom.nom@dgfp.finances.gouv.fr
Numéro de téléphone	
Lieu de signature *	PARIS
Date de signature *	14/11/2025 (JJ/MM/AAAA)

Précédent

Effacer

Suivant

L'utilisateur saisit les informations relatives à l'établissement déclarant, ainsi que celles relatives à la personne à contacter.

L'adresse courriel renseignée dans le bordereau est l'adresse à laquelle sera adressé l'accusé de dépôt, après la validation de la saisie du formulaire.

4 - Saisie d'un formulaire en ligne

 **Déposer une déclaration**

Choix du revenu > Informations > Emetteur > **Bénéficiaires** > Revenu DAS-2 > Validation > Accusé de dépôt

DÉCLARATION DES HONORAIRES

N° : DAS-2-T et DAS-2-I N° Cerfa : 10144 * 30 et 12303 * 21

Déclarer ses revenus

En 2025, vous avez versé des honoraires, vacances, commissions, courtages, ristournes et jetons de présence, droits d'auteurs et d'inventeurs. Veuillez saisir les informations relatives à votre situation (* : informations à caractère obligatoire). N'indiquez que les sommes supérieures à 2400 euros par an et par bénéficiaire.

Désignation du bénéficiaire N°1

Nom de famille *	NOM BENEFICIAIRE	Date de naissance *	jj/mm/aaaa
Prénoms *	PRENOM BENEFICIAIRE		
OU			
Raison Sociale *			
Profession *	AVOCAT		
Numéro SIRET	98765432100001		

Adresse complète du domicile *

Numéro de la voie	10	Indice de répétition
Complément d'adresse		
Nature de la voie	RUE	
Nom de la voie	DE L'EXEMPLE	
Code Postal *	77000	
Commune *	MELUN	
Bureau distributeur		

Montant des sommes versées (Toutes taxes comprises)*

Nature	H: Honoraires et vacances	Montant	5600
Nature		Montant	
Nature		Montant	
Nature		Montant	
Avantages en nature		Montant	
Indemnités et remboursements		Montant	
TVA nette sur les droits d'auteurs		Montant	
Retenue à la source		Montant	

Précédent Effacer Suivant

L'utilisateur saisit ensuite les informations relatives au premier bénéficiaire.

Remarque : pour un bénéficiaire résidant à l'étranger, indiquer le code INSEE du pays (au format « 99xxx ») à la place du code postal, et le libellé du pays à la place de la commune.

4 - Saisie d'un formulaire en ligne

Déposer une déclaration

Choix du revenu > Informations > Emetteur > Bénéficiaires > **Revenu DAS-2** > Validation > Accusé de dépôt

DÉCLARATION DES HONORAIRES

N° : DAS-2-T et DAS-2-I N° Cerfa : 10144 * 30 et 12303 * 21

Informations déclarant :

Nom : NOM DECLARANT [Modifier](#)

Informations bénéficiaires :

Numéro bénéficiaire : 1 Nom : NOM BENEFICIAIRE [Modifier](#) [Supprimer](#)

[Ajouter un bénéficiaire](#)

[Précédent](#) [Exporter](#) [Valider](#)

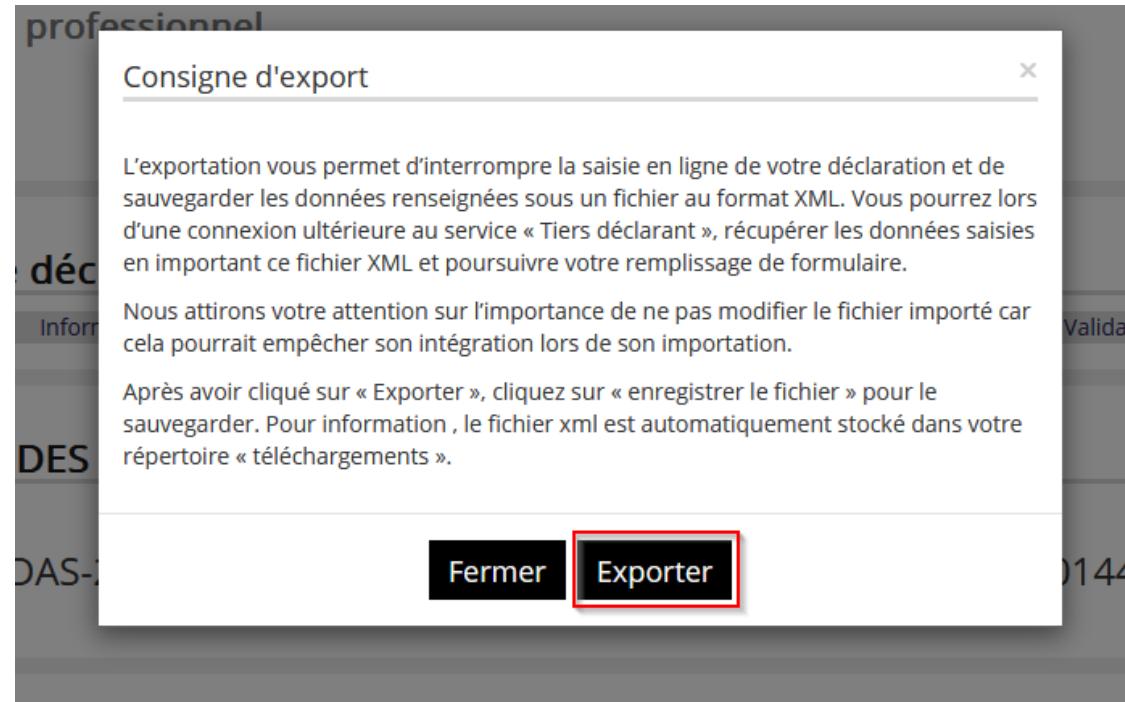
Après chaque validation d'un bénéficiaire, l'utilisateur arrive à un écran récapitulatif, avec les informations sur le déclarant et sur la liste des bénéficiaires saisis.

C'est également sur cet écran récapitulatif que l'utilisateur arrive après avoir utilisé la fonction d'importation, pour reprendre une saisie sauvegardée préalablement.

Sur cet écran récapitulatif, il a 3 possibilités :

- ajouter et saisir les données d'un bénéficiaire supplémentaire (jusqu'à la limite de 50 bénéficiaires) ;
- valider la déclaration et passer à l'écran suivant, lorsque la saisie de tous les bénéficiaires est achevée ;
- exporter la saisie en cours afin de la sauvegarder, pour la reprendre ultérieurement s'il souhaite interrompre sa saisie, ou pour prévenir d'une déconnexion et d'une perte des données en cours de saisie.

4 - Saisie d'un formulaire en ligne



Si l'utilisateur choisit d'exporter la saisie en cours, le fichier est automatiquement enregistré dans le répertoire « Téléchargements » de son poste de travail.

Ce fichier ne doit pas être modifié, sous peine de rendre son importation impossible.

C'est ce fichier qui devra être sélectionné ultérieurement, au moment de l'importation, pour reprendre la saisie de la déclaration.

4 - Saisie d'un formulaire en ligne

 **Déposer une déclaration**

Choix du revenu > Informations > Emetteur > Bénéficiaires > Revenu DAS-2 > **Validation** > Accusé de dépôt

DÉCLARATION DES HONORAIRES

N° : DAS-2-T et DAS-2-I N° Cerfa : 10144 * 30 et 12303 * 21

Validation de votre déclaration

Votre saisie est désormais terminée, pour définitivement valider et transmettre votre déclaration, veuillez cliquer sur "Valider la déclaration"

Visualiser la déclaration avant validation

Pour visualiser le fichier PDF vous devez utiliser un lecteur PDF et être connecté à internet.

A l'invite du système nous vous conseillons de sélectionner l'option "enregistrer" avant toute ouverture dans votre lecteur PDF.

[Précédent](#) **Valider la déclaration**

Une fois la déclaration entièrement saisie, l'utilisateur arrive sur un écran « Validation ».

Il doit cliquer sur « Visualiser la déclaration avant validation » pour générer la déclaration saisie au format PDF et en conserver ainsi une copie.

Cette génération de déclaration doit être faite **avant** de cliquer sur « Valider la déclaration ».

La déclaration saisie est transmise à la DGFiP lorsque l'utilisateur clique sur « Valider la déclaration ». Cette action est **irrévocable**.

4 - Saisie d'un formulaire en ligne

 **Déposer une déclaration**

Choix du revenu > Informations > Emetteur > Bénéficiaires > Revenu DAS-2 > Validation > **Accusé de dépôt**

 Votre formulaire : 'FDAS_2025_98765432199999_000_20251137120037' a bien été reçu par l'administration fiscale

Accusé de dépôt

Déclaration: DÉCLARATION DES HONORAIRES
Horodatage: Le 14/11/2025 à 12h00m37s
Référence DGFiP: FDAS_2025_98765432199999_000_20251137120037
SIRET du déclarant: 98765432199999

Votre formulaire a bien été reçu par l'administration fiscale. L'accusé de dépôt vous sera communiqué ultérieurement par courriel.
L'accusé de dépôt n'emporte pas prise de position par l'administration quant à la validité des informations déclarées.
ATTENTION: Si vous souhaitez conserver un exemplaire de votre déclaration au format PDF, vous devez impérativement cliquer sur "Télécharger et visualiser votre déclaration" et l'enregistrer.

Télécharger et visualiser votre déclaration

Pour visualiser le fichier PDF vous devez utiliser un lecteur PDF et être connecté à internet.
A l'invite du système nous vous conseillons de sélectionner l'option "enregistrer" avant toute ouverture dans votre lecteur PDF.

Terminer et retour à l'accueil

Lorsque la déclaration est envoyée, l'utilisateur arrive sur un écran « Accusé de dépôt » lui confirmant la validation et l'envoi de sa déclaration.

L'utilisateur a encore la possibilité de générer et sauvegarder la déclaration au format PDF, afin d'en conserver une copie.

Après l'exécution d'un batch de traitement (généralement entre quelques minutes et 2 heures), l'utilisateur reçoit, à l'adresse courriel qu'il a renseignée dans le formulaire, un accusé de dépôt.

5 - Consulter les informations sur les dépôts

Revenus de Capitaux Mobiliers

- ▶ Déclaration soumise par dépôt de fichier du 2025-10-21 11:42:31.222, année de revenus 2025 
- ▶ Déclaration soumise par dépôt de fichier du 2024-10-17 08:56:35.74, année de revenus 2024 
- ▶ Déclaration soumise par dépôt de fichier du 2023-11-27 13:57:37.827, année de revenus 2023 

Salaires et/ou honoraires

- ▶ Déclaration soumise par dépôt de fichier du 2023-11-09 10:48:49.285, année de revenus 2023 
- ▶ Déclaration soumise par dépôt de fichier du 2023-07-12 14:51:53.096, année de revenus 2022 

La fonctionnalité « Consulter les informations sur les dépôts » permet à l'utilisateur de **visualiser les dépôts effectués** pour le dossier sur lequel il est connecté.

Les informations sont relatives aux déclarations déposées par transmission d'un fichier et aux déclarations saisies par formulaire en ligne.

5 - Consulter les informations sur les dépôts

Revenus de Capitaux Mobiliers

- ▶ Déclaration soumise par dépôt de fichier du 2025-08-04 17:05:15.755, année de revenus 2025 



Déclaration EDI dans la catégorie



Categorie : Salaires et/ou honoraires 2025
Date et heure de dépôt : 2025-08-04 17:05:15.755
Responsable du dépôt : NOM PRENOM CONTACT
Adresse mail du déposant : nom.prenom@example.fr
Téléphone : 0102030405
Statut de la déclaration : REJETEE
Date et heure du contrôle du fichier : 2025-08-04 17:51:17.815

Pour chaque ligne de l'historique des déclarations, l'utilisateur a la possibilité de cliquer sur l'icône « œil de visualisation ».

L'utilisateur a la vision des informations relatives à ce dépôt.

Fermer



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

3

L'assistance

1) Dans l'accomplissement des démarches relatives à l'Espace professionnel et à l'habilitation au service Tiers Déclarants, l'assistance aux usagers des téléprocédures est joignable de 8h00 à 18h00 du lundi au vendredi, selon deux canaux :

- Par téléphone au **0809 400 210** (service gratuit + prix appel) ;
- Par formulaire électronique disponible depuis le site <https://www.impots.gouv.fr/contacts/> Professionnel > Une assistance aux téléprocédures > Par formuel pour une procédure de déclaration en ligne des données > [Accéder au formuel](#).

2) Pour des questions techniques et les questions relatives à la procédure de transmission d'un fichier, les usagers ont la possibilité de contacter l'Assistance directe recouplement de l'Établissement de services informatiques (ESI) de NEVERS chargée de répondre aux questions de nature technique.

- Par téléphone au **0809 400 230** (service gratuit + prix appel), du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 ;
- Par formulaire électronique : <https://www.impots.gouv.fr/contacts/> Professionnel > Une assistance aux téléprocédures > Par formuel pour une procédure du service Tiers-déclarants > 2 - Tiers déclarants : Envoi de fichiers > [Accéder au formuel](#).

3) Pour des questions relatives à la procédure de saisie d'un formulaire en ligne, vous pouvez contacter l'assistance :

- Par téléphone au **0809 400 210** (service gratuit + prix appel), du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 ;
- Par formulaire électronique : <https://www.impots.gouv.fr/contacts/> Professionnel > Une assistance aux téléprocédures > Par formuel pour une procédure du service Tiers-déclarants > 1 - Tiers déclarants : Déclaration en ligne des données > [Accéder au formuel.](#)

4) Pour toute question d'ordre fiscal, une boîte aux lettres est à votre disposition à l'adresse suivante:

- tiersdeclarants@dgfip.finances.gouv.fr